

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 26 novembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline DELPEUCH Jean-Luc IGLESIAS Nathalie
LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain OULIEU Marie-France
SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CALANDRY Daniel par DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre par SOULERES
Serge GALLOT-LAVALLEE Arnaud par DOUSSAIN Jean MIQUEU Pierre par
OULIEU Marie-France ROUX Thierry par IGLESIAS Nathalie

Membres absents:

PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 04 octobre 2019
- Subventions aux associations 2019
- Convention de servitude de passage avec Free Mobile
- Approbation du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 suite aux transferts ou retentions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse. Approbation des rapports de la CLECT
- Heures supplémentaires pour agent contractuel
- Contribution échelonnée pour les travaux éclairage public lié renforcement BT S/P1 auprès du SDE09
- Vente véhicule Master

Délibérations du conseil:

APPROBATION COMPTE RENDU DU 04 OCTOBRE 2019 : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - CLUB DE PETANQUE (D 2019 033)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 Euros à Ste Croix Pétanque.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019- FOYER RURAL (D 2019 034)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - LA GAULE CUXEENNE (LA PECHE) (D 2019 035)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à la Gaule Cruxéenne (La Pêche) d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et il ne prend pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à la Gaule Cruxéenne (La Pêche).
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2019 - ST HUBERT CRUXEEN (LA CHASSE) (D 2019 036)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - SANGLIER ARIEGEOIS (D 2019 037)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Sanglier Ariègeois

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019- ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (D 2019 038)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Pierre FAUROUX est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 €uros aux Anciens Combattants de Victime de Guerre de Ste Croix Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2019 - AMICALE DES POMPIERS DE CAZERES (D 2019 039)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 180 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Cazères.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - AMICALE POMPIERS ST GIRON (D 2019 040)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Giron d'un montant de 180 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 Euros à l'Amicale des Pompiers de Saint Giron.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - LOISIRS ET DETENTE EN VOLVESTRE (D 2019 041)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 300 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 Euros à Loisirs et Détente en Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2019 - TENNIS CLUB CRUXEEN (D 2019 042)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1.000 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 Euros au Tennis Club Cruxéen

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - ART'CADE ET TI'STIVAL (D 2019 043)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art'Cade d'un montant de 800 Euros et une subvention pour le Ti'stival organisé par Art'Cade de 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 800 Euros pour Art'Cade et 500 Euros pour le Ti'Stival

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - MARCHE DE STE CROIX (D 2019 044)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de 300 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de l'association, elle ne prendra pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 Euros au Marché de Ste Croix.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2019 - ASSOCIATION REMP ' ARTS (D 2019 045)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Remp'Arts d'un montant de 100 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 Euros pour Remp'Arts

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - ASSOCIATIONS LES BAZIS (D 2019 046)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association Les Bazis d'un montant de 100 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 Euros à l'association Les Bazis

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION 2019 - ART ET VIE ET CINEBALADE (D 2019 047)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 Euros et pour l'organisation de cinébalade de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 Euros à Art et Vie au Village et de 200 € pour cinébalade.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 14 Pour

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 COMITE ANIMATIONS DE STE CROIX (D 2019 048)

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle association vient d'être créée pour animer et pour organiser la fête locale de Ste Croix Volvestre: Comité d'animations de Ste Croix

Après les festivités 2019, l'association Comité d'Animations de Ste Croix a fait une demande de subvention exceptionnelle de 600 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES, Mr Pierre MIQUEU, Mme Marie-France OULIEU et Mr Pierre FAUROUX sont membres de l'association "Comité d'animations de Ste Croix" et ne prendront pas part au vote.

Où cet exposé et après discussion,

Le Conseil Municipal:

- attribue une subvention exceptionnelle 2019 soit 600 €uros au Comité d'animations de Ste Croix
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 10 Pour

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE A FREE MOBILE (D 2019 049)

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du programme "zones blanches centre bourg" la société Free Mobile a été choisie par le Gouvernement et le Parlement pour l'installation d'une antenne relais à Sainte Croix Volvestre, sur les secteurs Moulin des Prés, les Bazis, les Ournecs, Citas, Marestang... Cette installation sera pour les 3 autres opérateurs de téléphonie mobile, soit un pylône de 48m d'hauteur avec une technologie 3G / 4G.

Le projet d'installation est situé sur le lieu-dit "La Besseto" sur la parcelle cadastrée section A n°208, desservie par le chemin rural de Fabas à Citas.

Ce chemin rural est actuellement en usage agricole et forestier, il ne peut pas être pratiqué par des engins pour la construction de ce pylône et ni par les véhicules pour la maintenance de cette antenne relais.

La société Free mobile souhaite réaliser les travaux de remise en état de ce chemin rural à ces frais et souhaite d'une convention de servitude de passage soit établie.

Où cet exposé et après discussion

L'assemblée communale:

- accepte les termes de la convention de servitude de passage sur le chemin rural de Fabas à Citas annexée

-autorise et mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention

Vote : 14 Pour

Approbation du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 suite aux transferts ou retentions des compétences Culture Informatique Scolaire Péri-scolaire Extrascolaire et Jeunesse. Approbation des rapports de la CLECT (D 2019 050)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L. 5211-17, L. 5216-5 II et III, ainsi que L 2333-78 ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C V modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017 ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons, du Bas-Couserans, du Canton d'Oust, du Canton de Massat, du Castillonnais, du Val Couserans, du Volvestre Ariégeois et du Séronais 117 au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2017-141 du 6 juillet 2017, relative à l'instauration de du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2017-142 du 6 juillet 2017, relative à la mise en place et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2018-0010 du 6 Février 2018, relative à la fixation libre des attributions de compensation provisoires ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° DEL-2018-0108 à DEL-2018-0111 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation des attributions de compensation pour les communes concernées par la restitution ou le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2018-135 du 12 décembre 2018 relative à la majoration des attributions de compensation des communes de la perte de Taxe d'habitation sur les Logements Vacants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 actant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU les rapports définitifs de la CLECT ci-annexés ;

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie les 4 juillet, 25 septembre et 23 octobre 2019,

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter l'évaluation des charges transférées, au 1^{er} janvier 2019, entre les Communes et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, en ce qui concerne la compétence Culture, et

l'évaluation des charges restituées relatives à la compétence Informatique, a été adopté par la CLECT, le 4 juillet 2019 ;

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 entre les Communes et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en ce qui concerne la compétence périscolaire, extrascolaire et jeunesse et l'évaluation des charges relatives à la restitution de la compétence scolaire, a été adopté par la CLECT, le 23 octobre 2019 ;

Considérant que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 octobre 2019, a validé les rapports d'évaluation des charges transférées proposés par la CLECT et a déterminé le montant des attributions de compensation concernant les transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse au 1^{er} janvier 2019 ;

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-avant, les attributions de compensation provisoires initialement fixées sont corrigées afin de prévoir les attributions de compensation suivantes pour l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2019 :

Ancien EPCI	Commune	AC fonctionnement								AC investissement			
		AC 2019 provisoire	Correction AC CLEOT du 04/07/2019				CLEOT du 23/10/2019			AC 2019 actualisée	Evaluation voirre	Evaluation scolaire (Massat)	AC 2019 actualisée
			Nédiathèque	Ecole de musique	Informatique	Sous-total 1	Périscolaire	Scolaire (hors transports écoles)	Sous-total 2				
CC du Seronnais 117	AIGUES-JUNTES	2 355 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 988 €	5 988 €	8 343 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	ALLIERES	3 352 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 833 €	8 833 €	10 915 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	ALZEN	10 921 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 040 €	24 040 €	34 966 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	LA BASTIDE DE SEROU	97 894 €	-28 330 €	0 €	0 €	-28 330 €	0 €	89 915 €	89 915 €	159 479 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	CADARCE	14 291 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 850 €	21 850 €	35 941 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	CASTELNAU DURBAN	33 717 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	41 825 €	41 825 €	75 542 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	DURBAN SUR ARIZE	10 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 859 €	16 859 €	27 044 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	ESPLAS DE SEROU	7 033 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23 285 €	23 285 €	35 918 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	LARBONT	2 640 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 849 €	8 849 €	11 489 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	MONTAGNE	1 313 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 535 €	11 535 €	13 248 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	MONTELS	9 960 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 477 €	15 477 €	21 437 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	MONTSERON	4 922 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 291 €	8 291 €	13 213 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	NESCUS	2 540 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 804 €	5 804 €	8 344 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	RIMONT	34 876 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	49 932 €	49 932 €	84 608 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	SENTENAC DE SEROU	12 285 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 427 €	7 427 €	19 692 €	0 €		0 €
CC du Seronnais 117	SUZAN	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 858 €	1 858 €	1 658 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ANTRAS	10 136 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 042 €	2 942 €	1 900 €	12 036 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ARREIN	20 332 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-8 864 €	11 146 €	4 494 €	32 916 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ARRIEN EN BETHMALE	33 234 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 378 €	2 876 €	1 509 €	34 734 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ARROUT	10 594 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 440 €	1 820 €	180 €	18 774 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	AUCAZEIN	9 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 500 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	AUDRESSEIN	69 539 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 378 €	2 876 €	1 500 €	71 039 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	AUGIREIN	14 978 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 800 €	1 499 €	-101 €	14 877 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BALACET	5 130 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 285 €	5 779 €	4 494 €	9 624 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BALA GUERES	27 469 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 440 €	1 820 €	180 €	27 649 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BETHMALE	42 923 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-927 €	2 327 €	1 400 €	44 323 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BONAC HRAZEIN	84 017 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-825 €	1 778 €	1 153 €	85 170 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BORDES-UCHENTEIN	187 260 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 335 €	8 981 €	4 145 €	191 435 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	BUZAN	6 974 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 200 €	749 €	-451 €	6 523 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	CASTILLON EN COUSERANS	88 861 €	-9 355 €	0 €	0 €	-9 355 €	-4 128 €	8 627 €	4 499 €	83 685 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	CESCAU	48 938 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-5 380 €	9 349 €	3 889 €	52 927 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ENGOMER	88 595 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-14 400 €	16 197 €	1 797 €	70 352 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	GALAY	20 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-4 800 €	7 494 €	2 894 €	22 874 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ILLARTEIN	9 520 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 288 €	2 937 €	849 €	10 175 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ORIBET	27 493 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-6 000 €	9 742 €	3 742 €	31 240 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	ST JEAN DU CASTILLONNAIS	7 595 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-800 €	0 €	-800 €	7 189 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	SAINT LARY	32 254 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 880 €	3 747 €	0 €	33 201 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	SALSEIN	7 941 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-344 €	719 €	375 €	8 316 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	SESTEIN	158 896 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 290 €	10 499 €	8 209 €	164 905 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	SOR	2 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 032 €	2 157 €	1 125 €	4 035 €	0 €		0 €
CC du Castillonnais	VILLENEUVE	4 894 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 500 €	2 578 €	19 €	4 913 €	0 €		0 €
CC du Canton de Massat	ALIEU	26 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26 326 €	0 €		0 €
CC du Canton de Massat	BIERT	40 597 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-8 195 €	17 323 €	9 120 €	49 685 €	0 €		0 €
CC du Canton de Massat	BOUSSENAC	32 936 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-6 540 €	11 711 €	8 171 €	39 187 €	0 €		0 €
CC du Canton de Massat	MASSAT	124 927 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-17 233 €	38 581 €	21 358 €	146 285 €	6 240 €		6 240 €
CC du Canton de Massat	LE PORT	39 988 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 830 €	8 935 €	4 245 €	41 131 €	0 €		0 €
CC du Canton de Massat	SOULAN	58 887 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-4 435 €	34 845 €	28 220 €	87 871 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	LA BASTIDE DU SALAT	37 877 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	2 443 €	2 443 €	40 980 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	BETCHAT	31 828 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	-2 180 €	1 488 €	-714 €	31 924 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	CAZAVET	17 097 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	18 107 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	GAJAN	27 987 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	28 977 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	LACAVE	15 481 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	16 341 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	MAUVEZIN DE PRAT	9 281 €	0 €	0 €	820 €	820 €	0 €	0 €	0 €	9 987 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	MERCENAC	28 920 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	-3 035 €	1 486 €	-1 569 €	28 351 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	MONTAUCH	9 389 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	9 328 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	PRAT BOUREPAUX	97 117 €	0 €	0 €	1 454 €	1 454 €	0 €	8 964 €	8 964 €	105 535 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	TAURIGNAN CASTET	16 228 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	17 688 €	0 €		0 €
CC du Bas Couserans	TAURIGNAN VIEUX	18 841 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	20 851 €	0 €		0 €
CC du Val Couserans	ALOS	27 999 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	28 859 €	16 286 €		16 286 €
CC du Val Couserans	CLERMONT	17 225 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	18 085 €	7 722 €		7 722 €
CC du Val Couserans	ENCOURTIECH	14 804 €	0 €	0 €	820 €	820 €	0 €	0 €	0 €	15 430 €	6 987 €		6 987 €
CC du Val Couserans	ERP	39 258 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	40 118 €	20 333 €		20 333 €
CC du Val Couserans	LACOURT	74 432 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	75 442 €	14 601 €		14 601 €
CC du Val Couserans	LESCURE	78 844 €	0 €	0 €	1 282 €	1 282 €	-41 520 €	0 €	-41 520 €	36 987 €	34 588 €		34 588 €
CC du Val Couserans	MONTESQUEN COUSERANS	10 333 €	0 €	0 €	820 €	820 €	0 €	0 €	0 €	10 959 €	6 334 €		6 334 €
CC du Val Couserans	MONTESQUIEU AVANTES	40 529 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	41 539 €	28 220 €		28 220 €
CC du Val Couserans	RIVEREMERT	37 109 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	37 969 €	17 873 €		17 873 €
CC du Volvestre Ariège	SABERT	7 021 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 021 €	2 511 €		2 511 €
CC du Volvestre Ariège	BARJAC	3 571 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 571 €	1 700 €		1 700 €
CC du Volvestre Ariège	BEDEILLE	14 048 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 048 €	10 313 €		10 313 €
CC du Volvestre Ariège	CERIZOLS	15 463 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 463 €	7 430 €		7 430 €
CC du Volvestre Ariège	CONTRAZY	10 078 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 078 €	13 589 €		13 589 €
CC du Volvestre Ariège	FABAS	42 815 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 783 €	13 783 €	56 398 €	19 051 €		19 051 €
CC du Volvestre Ariège	LASSERRE	21 952 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 880 €	13 880 €	35 812 €	7 781 €		7 781 €
CC du Volvestre Ariège	MAUVEZIN DE SAINTE CROIX	9 215 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 215 €	7 829 €		7 829 €
CC du Volvestre Ariège	MERIGNON	13 141 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 141 €	9 106 €		9 106 €
CC du Volvestre Ariège	MONTARDIT	25 838 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 838 €	12 427 €		12 427 €
CC du Volvestre Ariège	SAINT JEAN VOLVESTRE	64 035 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 405 €	19 405 €	84 040 €	25 234 €		25 234 €
CC du Volvestre Ariège	TOURTOUSE	25 775 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 775 €	13 955 €		13 955 €
CC de l'Agglomération d'	CAUMONT	71 027 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-21 199 €	0 €	-21 199 €	49 828 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	ETCHEL	259 416 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-20 723 €	0 €	-20 723 €	238 693 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	MONTJOIE EN COUSERANS	189 900 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-88 €	0 €	-88 €	189 912 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	MOULIS	184 044 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-23 290 €	0 €	-23 290 €	140 754 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	SAINT GIRON	2 041 499 €	-221 947 €	-155 537 €	0 €	-377 484 €	-253 817 €	0 €	-253 817 €	1 410 189 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	SAINT LIZIER	689 998 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-110 485 €	0 €	-110 485 €	559 513 €	0 €		0 €
CC de l'Agglomération d'	CLORP SENTAIRILLE	371 873 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-34 190 €	0 €	-34 190 €	337 683 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	AULUS LES BAINS	57 937 €	-14 439 €	0 €	0 €	-14 439 €	0 €	0 €	0 €	43 498 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	COUFLENS	17 832 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 832 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	ERCE	52 055 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-11 331 €	125 €	-11 206 €	40 849 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	OUST	78 718 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-22 922 €	125 €	-22 797 €	55 921 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	SEIX	147 032 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-73 994 €	125 €	-73 869 €	73 163 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	SENTENAC D'OUST	16 078 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 078 €	0 €		0 €
CC du Canton d'Oust	SOUEIX	83 996 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-9 806 €	125 €	-9 681 €	54 215 €</			

La CLECT ayant rendu ses conclusions et le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ayant approuvé le montant des attributions de compensations liées aux transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse au 1^{er} janvier 2019, il est demandé à l'ensemble des conseils municipaux de se prononcer sur les rapports de la CLECT et les montants de révisions des AC qu'ils proposent.

Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport et le montant des AC auront été approuvés par les 2/3 de l'ensemble des conseils municipaux.

La présente délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE les rapports établis par la CLECT en date des 4 juillet et 23 octobre derniers ci-joint annexés,

APPROUVE le montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées suite aux transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse, tels que décrits ci-dessus,

APPROUVE la clause de révision des Attributions de Compensation pour prendre en compte tous manques, anomalies et erreurs constatés ultérieurement,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

Vote : 14 Pour

HEURES SUPPLEMENTAIRES AGENT CONTRACTUEL (D 2019 051)

Monsieur le Maire expose que l'agent contractuel qui est employé pour palier le congé longue maladie de Mr PERIS a effectué des heures supplémentaires suite aux travaux de voirie et festivités 2019. Il a lieu de lui régler ces heures avant la fin de l'année 2019.

Il est proposé de lui régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires.

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale

- accepte et autorise Monsieur le Maire à régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires suivant l'indice brut 347 (indice majoré 325) à l'agent contractuel en remplacement en CDD pour palier l'indisponibilité de Mr PERIS sur le traitement du mois de décembre 2019.

Vote : 14 Pour

CONTRIBUTION ECHELONNEE AU SDE09 (D 2019 052)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, Eclairage Public lié renforcement BT s/p1 doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune; il s'élève à 20.400 € et la participation de la commune est estimée à 1.360 €

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65541.

Le règlement sera échelonné sur 15 ans et effectué à partir d'un échancier notifié par le SDE09.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux d'Eclairage Public lié renforcement BT s/P1;

- Accepte de financer la contribution au SDE09 pendant la durée de 15 ans pour un montant limité à 1.360 €/an.

Vote : 14 Pour

VENTE VEHICULE COMMUNAL : CAMION MASTER IMMATRICULE 70 GV 09 (D 2019 053)

Monsieur le Maire explique que les réparations à effectuer sur le camionm Master marque Renault,immatriculé

70 GV 09 deviennent trop onéreuses du fait de l'ancienneté et de la valeur du véhicule : boîte de vitesses, colonne et boîtier de direction, et les nouvelles normes pour le passage au contrôle technique.

En effet, sa première mise en circulation date du 31 janvier 2001, il convient que ce véhicule soit retiré de la circulation.

Mr Salim MERAH s'est porté acquéreur du camion pour la somme de 500 €.

Ouï cet exposé et après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE:

d'autoriser M. le Maire à :

- sortir le camion de l'inventaire (N°2007 -008),
- accepter le montant de la cession
- signer tous les documents liés à cette vente.

Vote : 14 Pour